

Affaires courantes

dissiper les inquiétudes des syndicats, notamment sur les effets de l'impartition des contrats.

Nos discussions avec les représentants syndicaux ont progressé et j'ai bon espoir de nous voir parvenir à une entente.

[Français]

Monsieur le Président, je demande aujourd'hui aux dirigeants des syndicats de la fonction publique de faire un effort supplémentaire, tout comme nous sommes disposés nous-mêmes à le faire, pour éviter des inconvénients majeurs aux Canadiens cet été.

Depuis ma nomination à la présidence du Conseil du Trésor, j'ai acquis beaucoup de respect pour les dirigeants syndicaux à titre personnel et pour le système de négociations collectives dans son ensemble, qui est l'un des fondements de notre fonction publique. Je sais que les dirigeants syndicaux accordent la même priorité que moi au maintien d'un service de la plus haute qualité au public canadien.

Je sais aussi qu'ils comprennent que le gouvernement ne déviara pas des lignes directrices énoncées dans le Budget du 26 février dernier, particulièrement au moment où tout prouve que nous sommes sur la bonne voie et que les Canadiens et les Canadiennes appuient fermement ce que nous tentons d'accomplir.

Mais je pense également, monsieur le Président, que nous disposons, dans le cadre du Budget, de la latitude nécessaire pour en arriver à des règlements négociés qui répondent aux besoins de nos employés. Le gouvernement donc légifèrera s'il le faut, mais je préférerais, quant à moi, essayer de donner une chance aux instances reconnues en matière de relations de travail de faire leur preuve en ces temps difficiles, comme elles le feraient dans des circonstances plus favorables.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en 1984 le gouvernement a été élu à cause de ses promesses illusoire de rétablir la responsabilité financière, de résoudre les problèmes économiques du pays et de créer des emplois. Sept ans plus tard, 1,5 million de Canadiens sont au chômage, la dette et les intérêts qui en découlent ont plus que doublé et le pays a connu une récession inutile qui est l'oeuvre du gouvernement. Les Canadiens se rendent compte depuis un certain temps que le gouvernement n'a rien fait, qu'il n'a pas

de vision et, assurément, pas de plan d'action économique.

La déclaration d'aujourd'hui porte à son paroxysme l'échec pitoyable du gouvernement à respecter ses engagements envers les Canadiens, et à leur donner un bon gouvernement qui leur fournisse des services de qualité à un prix abordable.

La déclaration d'aujourd'hui semble être improvisée, comme tant d'autres choses qu'a faites le gouvernement, décidée à la dernière minute et présentée au Parlement pour s'en débarrasser sans avoir été mûrement réfléchi. En fait, moi qui suis la personne qui est censée répondre à cette motion, j'ai appris par la presse et non du bureau du ministre que cette déclaration serait faite.

Hier, le président du Conseil du Trésor a présenté un ensemble de soi-disant réformes afin de revitaliser la fonction publique. Je dois rappeler au ministre et aux Canadiens que c'était jusqu'à ces derniers temps la meilleure fonction publique du monde.

Il a déclaré que ce projet de loi aiderait les employés de la fonction publique à se consacrer au service des citoyens plutôt qu'à celui des systèmes. Il a ajouté que les Canadiens veulent une fonction publique qui soit efficace et moderne, qui soit composée des hommes et des femmes de notre pays les plus capables et qui soit dirigée par ces derniers.

Dans cette déclaration aujourd'hui, le même ministre a montré qu'il ne sait pas comment s'y prendre pour encourager l'attachement, la compétence, une attitude progressiste et la notion de service au public parmi les fonctionnaires.

Je m'étonne de l'audace du ministre qui prend la parole à nouveau à la veille de l'ajournement du Parlement, dans une manifestation finale de mépris à l'égard des droits des travailleurs, en menaçant de rappeler le Parlement pour proposer un projet de loi s'il ne parvient pas à négocier aucune augmentation cette année, et même à ne pas tenir compte des décisions d'arbitres impartiaux.

• (1620)

Le ministre dit souhaiter poursuivre la négociation collective, une déclaration admirable. Il devrait cependant négocier avec les syndicats à la table des négociations, pas sur le parquet de la Chambre des communes.

J'invoque le Règlement. Il m'est de plus en plus difficile de me faire entendre avec tout ce chahut autour de moi.